



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réforme

Question écrite n° 21586

Texte de la question

M. François Sauvadet demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie s'il entend proposer un véritable débat sur l'avenir de l'éducation nationale au Parlement. De très nombreuses questions méritent en effet des discussions approfondies. Il s'agit par exemple des conséquences du décret du 30 juillet 1998 diminuant la rémunération des heures supplémentaires pour les enseignants, de la dégradation généralisée de leurs conditions de travail, en particulier en matière de sécurité, ou de la remise en question de leur droit à la formation continue. L'ensemble de ces questions devant être discutées par la représentation nationale sans tarder, il lui demande à quel moment précis il envisage de proposer ce débat.

Texte de la réponse

La formation continue des enseignants, qui est un élément essentiel dans le processus de modernisation et d'amélioration du service public d'éducation, doit offrir à chaque enseignant la possibilité d'enrichir sa culture personnelle et permettre une actualisation régulière de l'ensemble des savoirs et savoir-faire nécessaires à l'accomplissement de ses missions. Elle doit se développer en tenant compte de la double exigence de garantir la continuité de l'enseignement dû aux élèves et l'accès à la formation continue de l'ensemble des personnels concernés. Les nouveaux dispositifs académiques de formation continue des enseignants correspondent à la volonté du ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie de lier étroitement la formation initiale et la formation continue et d'inscrire dans la durée l'acquisition de compétences professionnelles multiples et complexes. Le respect du principe national « Pas de classe sans enseignant » conduit à concevoir une offre de formation dont les modalités diversifiées autorisent conjointement les départs en formation et la continuité de l'enseignement. Les plans académiques et départementaux de formation proposent des actions dont le calendrier tient compte des nécessités de service des enseignants. Ils développent notamment toutes les modalités liées à l'utilisation des technologies d'information et de communication. L'organisation de la formation continue qui en découle permet aux enseignants de bénéficier d'autoformation assistée à distance et de centres de ressources.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21586

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6230

Réponse publiée le : 15 février 1999, page 928